

## Comment et quand inscrire un participant

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont acceptées à compter du **15 avril 2019**.

### DOCUMENTS NÉCESSAIRES LORS DE L'INSCRIPTION

- Formulaire d'inscription complété
- Photocopie de la carte (B-CITI) à jour de la ville de Brossard
- Dossier patient de la pharmacie (pour ceux et celle qui ont de la médication)
- Le paiement en totalité afin de réserver votre place pour l'été.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

*LES NOUVEAUX MEMBRES DOIVENT OBLIGATOIREMENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS*

**EN PERSONNE** : En prenant rendez-vous au bureau pour compléter votre inscription. Vous devez obligatoirement contacter le secrétariat au **450-676-5058** afin d'obtenir un rendez-vous. Si vos documents sont complets, vous pouvez simplement déposer le tout dans une enveloppe à l'accueil. Un Formulaire incomplet sera refusé.

**PAR LA POSTE** : En complétant tous les formulaires. Postez le tout accompagné du paiement à : **AIDI, 6180 Agathe, Brossard, J4Z 1E1**

**PAR COURRIEL** : En complétant le formulaire reçu par courriel et en nous le retournant à [secretariat@actionintegration.org](mailto:secretariat@actionintegration.org). Le traitement de l'inscription débutera dès la réception du paiement.

**PAR INTERNET** : En complétant le formulaire en ligne sur notre site internet au [www.actionintegration.org](http://www.actionintegration.org), sous la rubrique Formulaire d'inscription.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les loisirs, un paiement en entier doit être fait lors de l'inscription. Nous acceptons l'argent comptant, les chèques et les paiements par carte de crédit. Des frais administratifs de vingt-cinq dollars (25\$) seront exigés pour des chèques retournés sans fonds ou des arrêts de paiement.

**IMPORTANT** : *Nous ne pourrons accepter votre inscription si un solde impayé figure à votre compte ou si vous avez un document manquant/échu au dossier.*

### REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf :

- Si pour des raisons de santé (blessure ou maladie) le participant ne peut poursuivre le camp. Un certificat médical sera exigé (une somme proportionnelle au nombre de semaines ayant été utilisées par le participant sera retenue).
- Si l'inscription à une activité est annulée par AIDI

### ANNULATION

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité